

PLAN DE COURS

POL-7058 : Droit, politiques et administrations publiques

NRC 12109 | Hiver 2018

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 3-0-6 Crédit(s) : 3

Ce cours examine les fondements légaux des politiques publiques et de l'action des administrations publiques par l'étude des principes juridiques généraux applicables au droit administratif québécois et canadien. À l'aide d'études de cas et d'exemples tirés de lois, de règlements, de directives administratives et de jugements, il vise à développer, chez l'étudiant, des habiletés dans la recherche et l'interprétation du cadre normatif qui vient baliser l'action de l'État dans une situation donnée.

Plage horaire

Cours en classe			
lundi	15h30 à 18h20	DKN-1243	Du 15 janv. 2018 au 27 avr. 2018

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours **Plan de cours non officiel**

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=89936>

20 déc. 2017 (08h43)

Coordonnées et disponibilités

Sule Tomkinson

Professeure adjointe

DKN-4421

<http://sule-tomkinson.com>

sule.tomkinson@pol.ulaval.ca

Tél. : (418) 656-2131 poste 6848

Disponibilités

Je serai disponible pour des rencontres en personne sur rendez-vous.

Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

aide@cstip.ulaval.ca

418-656-2131 poste 5222

Lundi au jeudi	Vendredi
8h00 à 12h00 13h00 à 21h30	8h00 à 12h00 13h00 à 17h00

Plan de cours non officiel

20 déc. 2017 (08h43)

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectifs du cours	4
Approche pédagogique	4
Mode d'encadrement	4
Contenu et activités	4
Évaluations et résultats	5
Liste des évaluations	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	5
Rapport critique I	5
Rapport critique II	6
Examen de mi-session	6
Participation aux séminaires	6
Présentation de travail de session	7
Travail de session (en équipe de 2)	7
Barème de conversion	8
Règlements et politiques institutionnels	8
Évaluation de la qualité du français	9
Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	9
Matériel didactique	9
Liste du matériel complémentaire	9
Spécifications technologiques	10
Bibliographie et annexes	10
Bibliographie	10

Description du cours

Introduction

L'action de l'État, autant dans la formulation et dans la mise en œuvre des politiques publiques que dans la gestion publique, est encadrée par une multitude de règles légales et de principes juridiques de droit administratif. Pour quiconque s'intéresse aux affaires publiques, il importe de développer une sensibilité sur ces aspects légaux. Pour bien comprendre et analyser l'action de l'État dans un domaine donné, il est impératif de connaître le cadre normatif dans lequel il est appelé à agir.

Ce séminaire vise à expliciter les grands principes généraux applicables en droit administratif québécois et canadien par une bonne combinaison de théorie et de pratique. Tout au cours de la session, nous étudierons les enjeux du droit administratif sous l'angle de la science politique.

Objectifs du cours

- Se familiariser avec les notions et les principes juridiques généraux applicables au droit administratif québécois et canadien,
- Comprendre les débats et les enjeux entre perspectives théoriques différentes,
- Développer des capacités de recherche, d'analyse et d'interprétation du cadre normatif qui vient baliser l'action de l'État dans une situation donnée,
- Examiner l'évolution de l'État et son statut aujourd'hui en explorant les relations et les tensions qui existent, au Canada et au Québec, entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

Approche pédagogique

Ce cours est fondé sur la théorie de l'apprentissage actif. Votre participation tout au long de la session est indispensable au bon fonctionnement du processus d'apprentissage. La formule séminaire est privilégiée. Chaque séminaire portera sur un certain nombre de lectures obligatoires autour d'un thème donné. Vous aurez à lire des travaux importants (y compris le cadre normatif applicable), à les analyser, les critiquer et à échanger sur leurs mérites et limites. L'utilisation de documents audiovisuels viendra soutenir les séminaires.

Chaque séance débutera par une introduction de la professeure afin de présenter les différents débats sur le thème de la séance. Également, je tenterai de lier un sujet de l'actualité politique de la semaine aux principes de droit administratif qui le sous-tendent. Ensuite, nous allons procéder à une deuxième partie de discussions et de débats autour des lectures hebdomadaires. Les séminaires ont pour but d'approfondir la compréhension et l'analyse des textes. Vous devrez venir en classe bien préparé pour discuter des thèses proposées dans les textes à l'étude. Vous réaliserez en classe des exercices individuels ou collectifs afin d'appliquer les concepts présentés dans le cours. Dans cette optique, certains conférenciers seront appelés à apporter leur contribution durant la session.

Il est interdit de filmer, d'enregistrer, de gazouiller ou de clavarder durant ce séminaire. L'usage du téléphone est interdit en classe en tout temps.

Mode d'encadrement

Je me tiens à votre disposition pour vous aider à structurer votre recherche politico-juridique sur les thèmes retenus (recherche de législation, de règlements, de directives, de jugements et d'articles de doctrine). Des périodes de temps en classe seront déterminées à cette fin. Je suis également disponible sur rendez-vous.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Séance 1: Présentation du cours et introduction	15 janv. 2018
Séance 2: L'administration centrale	22 janv. 2018

Séance 3: Les autorités administratives décentralisées	29 janv. 2018
Séance 4: Le pouvoir discrétionnaire	5 févr. 2018
Séance 5: Les actes de l'administration publique et le règlement	12 févr. 2018
Séance 6: La justice administrative	19 févr. 2018
Séance 7: Le contrôle judiciaire de l'administration	26 févr. 2018
SEMAINE DE LECTURE Bon repos. Profitez-en bien !	5 mars 2018
Séance 8: Examen de mi-session	12 mars 2018
Séance 9: Les rapports entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire	19 mars 2018
Séance 10: Les enjeux juridiques au carrefour des débats scientifique, éthique, et politique	26 mars 2018
PÂQUES	2 avr. 2018
Séance 11: L'accès à la justice, les enjeux et les défis	9 avr. 2018
Séance 12: Présentation de travail de session (1ère partie)	16 avr. 2018
Séance 13: Présentation de travail de session (2ème partie)	23 avr. 2018

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Rapport critique I	Dû le 5 févr. 2018 à 15h30	Individuel	7,5 %
Rapport critique II	Dû le 26 févr. 2018 à 15h30	Individuel	7,5 %
Examen de mi-session	Le 12 mars 2018 de 15h30 à 18h20	Individuel	25 %
Participation aux séminaires	À déterminer	Individuel	20 %
Présentation de travail de session	À déterminer	En équipe	10 %
Travail de session (en équipe de 2)	Dû le 30 avr. 2018 à 12h30	En équipe	30 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Rapport critique I

Date de remise :	5 févr. 2018 à 15h30 Autoévaluation : 8 févr. 2018 à 15h30
Mode de travail :	Au plus tard Individuel
Pondération :	7,5 %
Répartition de la correction :	67 % Corrigé par l'enseignant 33 % Autoévaluation
Remise de l'évaluation :	Salle de cours

Directives de l'évaluation :

Vous devrez remettre deux rapports critiques d'un maximum de quatre pages à double interligne. Les rapports devront porter sur l'ensemble des lectures d'une semaine. Les lectures sont regroupées par thématiques à la section « Contenu et activités » et vous pouvez choisir les thématiques de votre choix. Deux règles devront cependant être prises en compte : le premier rapport doit être écrit jusqu'à 5 février, et le deuxième jusqu'à 26 février inclusivement; chaque synthèse doit être remise au début du cours. Les rapports devront offrir une synthèse en répondant à quatre questions: 1. Quelle est la problématique de l'auteur ou des auteurs? 2. Quel est l'argument central du texte? 3. Quelles sont les forces et faiblesses de l'argumentation sur les plans juridique, empirique, théorique et méthodologique? 4. Les perspectives des auteurs sont-elles réconciliables?

Dans le cadre de cette évaluation, il vous est demandé de vous autoévaluer. Vous devrez le faire en fonction de la démonstration d'une bonne compréhension des textes et d'une réflexion critique et personnelle suivant la discussion en classe.

Rapport critique II

Date de remise : 26 févr. 2018 à 15h30
Autoévaluation : 26 févr. 2018 à 15h30

Au plus tard

Mode de travail : Individuel

Pondération : 7,5 %

Répartition de la correction : 67 % Corrigé par l'enseignant
33 % Autoévaluation

Remise de l'évaluation : Salle du cours

Directives de l'évaluation :

Vous devrez remettre deux rapports critiques d'un maximum de quatre pages à double interligne. Les rapports devront porter sur l'ensemble des lectures d'une semaine. Les lectures sont regroupées par thématiques à la section « Contenu et activités » et vous pouvez choisir les thématiques de votre choix. Deux règles devront cependant être prises en compte : le premier rapport doit être écrit jusqu'à 5 février, et le deuxième jusqu'à 26 février inclusivement; chaque synthèse doit être remise au début du cours. Les rapports devront offrir une synthèse en répondant à quatre questions: 1. Quelle est la problématique de l'auteur ou des auteurs? 2. Quel est l'argument central du texte? 3. Quelles sont les forces et faiblesses de l'argumentation sur les plans juridique, empirique, théorique et méthodologique? 4. Les perspectives des auteurs sont-elles réconciliables?

Dans le cadre de cette évaluation, il vous est demandé de vous autoévaluer. Vous devrez le faire en fonction de la démonstration d'une bonne compréhension des textes et d'une réflexion critique et personnelle suivant la discussion en classe.

Examen de mi-session

Date et lieu : Le 12 mars 2018 de 15h30 à 18h20 , DKN-1243

Mode de travail : Individuel

Pondération : 25 %

Remise de l'évaluation : Examen de mi-session en classe

Directives de l'évaluation :

L'examen portera sur l'ensemble des lectures obligatoires et de la matière présentée.

Matériel autorisé : Examen à livre ouvert. Tout document en format papier permis. Interdiction d'utiliser tout outil électronique (ordinateur, tablette, téléphone, etc.).

Participation aux séminaires

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Directives de l'évaluation : Ce séminaire exige une participation active des étudiants qui s'y inscrivent. Il est fondamental de se présenter en cours en ayant fait toutes les lectures. Les séances en classe seront avant tout consacrées à la discussion de lectures obligatoires. Les critères d'évaluation seront : le niveau de préparation de l'étudiant(e), la pertinence des interventions et le degré de participation active aux débats. La présence en classe est donc une condition nécessaire mais pas suffisante pour la réussite de cette activité. La veille du cours (dimanche à 15h30 maximum), les étudiants déposeront sur le forum du cours une question qui servira à alimenter la discussion sur les lectures obligatoires de la séance du lendemain.

Présentation de travail de session

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : En équipe

Pondération : 10 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Maîtrise du sujet	4
Clarté de l'exposé	2
Qualité de la présentation/support matériel	2
Apport critique/susciter la discussion	2

Remise de l'évaluation : Présentations orales lors du deux dernières séances suivant l'horaire inscrit sur le site de cours

Directives de l'évaluation :

La présentation est d'une durée de 30 minutes. Elle inclut la discussion sur le sujet avec le groupe, qui est animée par les équipes. Un support de présentation de type Powerpoint est suggéré. Ce document sera déposé sur le site du cours après la présentation.

Travail de session (en équipe de 2)

Date de remise : 30 avr. 2018 à 12h30
Contribution au travail d'équipe : 30 avr. 2018 à 12h30

Mode de travail : En équipe

Pondération : 30 %

Répartition de la correction : 83 % Corrigé par l'enseignant
17 % Contribution au travail d'équipe

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation : En équipe de deux, il s'agit de constituer un dossier concernant un enjeu de politique publique ou de gestion publique. Le sujet est approuvé, au préalable par le chargé de cours, avant la fin de la 3e séance de cours. Le dossier se divise en 3 parties:

- 1) Présentation du sujet et du **cadre normatif pertinent** : lois et règlements applicables, directives pertinentes, jugements marquants sur le sujet.
- 2) Sélection d'un jugement concernant le sujet et analyse détaillée. Impact du jugement sur l'enjeu sélectionné.

3) Réflexion critique sur les rapports entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire eu égard à l'enjeu sélectionné.

Travail d'un minimum de 20 pages.

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	90	100
A	85	89,99
A-	80	84,99
B+	76	79,99
B	73	75,99
B-	70	72,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	65	69,99
C	60	64,99
E	0	59,99

Règlements et politiques institutionnels

Règlement disciplinaire

Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

Harcèlement et violence à caractère sexuel

La Faculté des sciences sociales condamne toute manifestation de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence à caractère sexuel. Dans le cadre des activités universitaires sous sa responsabilité, elle s'engage à prendre tous les moyens à sa disposition pour prévenir les conduites (comportements, paroles, actes ou gestes) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique, les faire cesser et sanctionner.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-prevention-harcelement>

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf

Évaluation de la qualité du français

Aucun point spécifique n'est réservé pour l'évaluation de la qualité du français. Il va s'en dire que la qualité du français écrit a un impact majeur sur la qualité et la clarté des textes évalués, donc sur les notes accordées à ceux-ci.

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une **Lettre d'attestation d'accommodations scolaires** obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent rencontrer leur professeur au **début de la session** afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place.

Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le **secteur ACSESH** au (418) 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante: www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/

Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la *Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle*:

https://www.sgc.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant_acc_scolaire_dec2012.pdf

Matériel didactique

Plan de cours non officiel

20 déc. 2017 (08h43)

Liste du matériel complémentaire

CanLII

URL : [CanLII](http://www.canlii.org/)

Auteur : Institut canadien d'information juridique

Date d'accès : 21 novembre 2017

Ce site pourra être utilisé pour les recherches de décisions judiciaires pertinentes (Québec et autres provinces canadiennes).

SOQUIJ

URL : [SOQUIJ](http://www.soquij.org/)

Auteur : SOQUIJ

Date d'accès : 21 novembre 2017

Site de recherche de jugements québécois

ÉDUCALOI

URL : [ÉDUCALOI](http://www.educaloilaw.com/)

Auteur : ÉDUCALOI

Date d'accès : 5 décembre 2016

Excellent site de vulgarisation juridique sur les sujets les plus divers. Un bon point de départ pour une vue d'ensemble sur un sujet.

Bibliothèque de l'Université Laval - Recherche en droit

URL : [Bibliothèque de l'Université Laval - Recherche en droit](http://www.bibliotheque.ulaval.ca/recherche-en-droit/)

Auteur : Bibliothèque de l'Université Laval

Date d'accès : 5 décembre 2016

Cette page vous offre différents liens vers des bases de données permettant de trouver des articles de doctrine pertinents à votre sujet de recherche.

Spécifications technologiques

Afin d'accéder sans difficulté au contenu de votre cours sur monPortail, vous devez vous référer aux informations ci-dessous.

Liste des navigateurs supportés :

- [Google Chrome](#)
- [Mozilla Firefox](#)
- Safari
- Internet Explorer 11 et plus
- [Opera](#)

Appareils mobiles

Il est important de préciser que l'utilisation des périphériques mobiles n'est pas officiellement supportée pour les sites de cours. La consultation des contenus est fonctionnelle pour la plupart des appareils sous Android et iOS, mais il existe certaines limites :

- les appareils mobiles sous Windows RT, BlackBerry et les iPhone 4 et 4S ne sont pas supportés;
- le contenu Flash n'est pas supporté, ce qui empêche la consultation des blocs de contenu audio-vidéo, de contenu Flash et de certaines présentations multimédias;
- la fonctionnalité de glisser-déposer n'est pas supportée, ce qui empêche la réalisation de certains questionnaires.

Team Viewer

TeamViewer est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettrez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider. Pour télécharger l'application, [rendez-vous à cette page](#).

Bibliographie et annexes

20 déc. 2017 (08h43)

Bibliographie

Les références bibliographiques pertinentes sont indiquées, pour chacune des séances, à la section «Contenu et activités».